



Opération tranquillité vacances

Ce dispositif permet de disposer d'une **surveillance de son habitation** par la Police municipale en période de **vacances scolaires**.

Pour information, la Police municipale n'intervient qu'à Arcueil. Si vous habitez dans une autre commune, veuillez contacter le commissariat le plus proche de chez vous. En cas de difficultés d'accès au formulaire, des questionnaires sont disponibles à la mairie (Service Prévention médiation sécurité).

Il est à noter qu'en raison des effectifs réduits, ce service ne pourra pas être assuré du 10 au 14 août 2026. Pour cette période, les demandes peuvent être effectuées auprès de la police nationale.

Pour bénéficier du dispositif à Arcueil, **veuillez compléter le questionnaire ci-dessous** :

Contact

Police municipale

- [06 23 00 39 37](tel:0623003937)
- Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 19h